



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Le douze octobre deux mil vingt et un à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni salle Olympe de Gougues à Saint Germain lés Arpajon, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

### Etaient présents :

**Angervilliers :** C. GIRARD-MINDEAU,

**Ballainvilliers :** M-c. FARGEOT,

**Breux-Jouy :** P. BOUDART,

**Cœur d'Essonne Agglomération :** P. FOURNIER, G. KERVRAN, E. JANIN, M. BETRANCOURT, A. GIRARD, F. LECRON, C. BERTINE, M. BERTINOT, J. KLEIN, V. BOUDRY, H. AUJALEU, N. GARRESSUS, S. COUSIN, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LEBEC, J. DELPIC, S. RIGAUT, F. CHOLLEY, L. BENEDETTI, N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** M-c. FARGEOT, S. PANZANI, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHELE, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS,

**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix :** P. BOUDART, L. LARREGAIN, B. PANOT, R. DEPARDIEU, S. LEBRET, F. PIVET, L. DUHAY, J-c. DESILE, C. LIRZIN,

**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :** E. LAURENT, J. BURON P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN,

**Communauté de Communes du Pays de Limours :** C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, E. DASSA, G. KAPERSKI, P. BALLELIO, W. BERRICHILLO,

**Courson-Monteloup :** D. CHAINTREUIL,

**Dourdan :** L. LARREGAIN, B. PANOT,

**Epinay-sur-Orge :** S. PANZANI,

**Fontenay-les-Briis :** T. DEGIVRY,

**Grand Orly Seine Bièvre :** F. SAINT-PIERRE,

**Grand Paris Sud :** F. OGBI,

**La-Forêt-le-Roi :** S. LEBRET,

**La-Ville-du-Bois :** J. CARRE, S. PERDREAU,

**Le-Val-Saint-Germain :** S. OLLIVIER-HENRY,

**Linaz :** D. DEMICHELE, C. LARDIERE,

**Marcoussis :** S. LEGRAND, O. THOMAS,

**Monthéry :** C. DUJARDIN,

**Roinville sous Dourdan :** L. DUHAY,

**Saint-Chéron :** J-c. DESILE,

**Saint-Cyr-Sous-Dourdan :** C. LIRZIN,

**Saint-Maurice-Montcouronne :** W. BERRICHILLO,

### Etaient absents excusés (titulaires) :

**Breux-Jouy :** M. PETIT,

**Cœur d'Essonne Agglomération :** L. CAYROUSE, C. DEVLEESCHAUWER, F. ROUCHY, B. SPROTTI, M. BOURDAIS, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, M. DURANTON, P. DECOMBLE, V. DABADIE, F. DA SILVA,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires** : J. DRAPPIER, I. COPETTI,  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ,  
S. DELOGES, D. NOUAILLES, A. FONSECA, P. AUGIAT,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : F. ALBISSON, F. BAUDRON, R. LE BOEDÉC,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours** : P. MYOTTE, C. SCHOETTL, C. DROUET,  
A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,  
**Epinay-sur-Orge** : L. CASTAINGS, O. MARCHAU,  
**Forge-les-Bains** : G. GRANGIER, P. MYOTTE,  
**Grand Orly Seine Bièvre** : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD,  
J-B. BIGA, A. MERRINA  
**Grand Paris Sud** : P. RIO,  
**Janvry** : C. SCHOETTL,  
**Métropole du Grand Paris** : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, N. LALLIER, A. TROUBAT,  
**Monthéry** : J. GAUCHET,  
**Nozay** : C. FOURNES,  
**Pecqueuse** : C. DROUET,  
**Saint-Chéron** : D. NOUAILLES,  
**Saint-Cyr-sous-Dourdan** : A. FONSECA,  
**Sermaise** : P. AUGIAT,  
**Vaugrigneuse** : F. VIVAT,

**Nombre de délégués : 127**

**Présents :** 76 (dont 19 avec double vote)

**Quorum :** 65

**Votants :** 76

**Assistaient également :**

*La Direction générale du Syndicat de l'Orge :*

*Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services,*

*Franck BERNARD, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,*

*Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »*

*Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,*

*Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,*

*Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,*

*Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,*

**PRINCIPALES DÉCISIONS**

- Activation de compétences confiées au Syndicat par les communes et communautés : Eaux usées non domestiques pour Roinville sous Dourdan et Le Val Saint Germain, eaux pluviales pour Roinville sous Dourdan, et GEMAPI pour le territoire des communes de Mauchamps et Boissy sous Saint Yon
- Adoption de la Stratégie de gestion des milieux naturels du Syndicat pour les 10 ans à venir.

### **Visite de l'Orge avant la séance du Comité syndical**

Les élus ont été conviés à la visite du site de Saint Germain les Arpajon afin de présenter les tests d'abaissement du clapet de l'Orge au droit de la mairie, actuellement en cours.

Des aménagements ont été réalisés comme un bras de contournement du moulin de la Boisselle et l'abaissement du radier situé sous le moulin de la Boisselle.

L'abaissement définitif du clapet ainsi que les aménagements de restauration des berges seront menés en 2022.

***Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.***

***Monsieur LARREGAIN, 9e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, commune de Dourdan, est désigné secrétaire de séance.***

### **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 29 juin 2021**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 29 juin 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations du Bureau syndical du 8 juin 2021**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **N° 2021.25 :**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS DELEGUES MEMBRES DU BUREAU** : autorise le Président à procéder aux remboursements des frais kilométriques des conseillers délégués du Bureau syndical et à signer tous les documents y afférents.

#### **N° 2021.26 :**

**OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR 15 COMMUNES** : autorise le Président à lancer cette enquête publique de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur 15 communes.

#### **N° 2021.27 :**

**ACQUISITIONS DE BERGES AU VAL SAINT GERMAIN** : autorise le Président à procéder à ces acquisitions et à signer tous les documents y afférents.

#### **N° 2021.28 :**

**ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE DU TERRITOIRE : REPONSE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL « POUR LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE »** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de son appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » afin de compléter les aides perçues par le Syndicat de l'Orge dans le cadre du projet SESAME sur la période 2022-2024.

#### **N° 2021.29 :**

**DEPOT DU DOSSIER D'AUTORISATION POUR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE LA MORTE RIVIERE** : autorise le Président à déposer un dossier d'autorisation de système d'endiguement des digues de la Morte Rivière auprès du Préfet du département de l'Essonne et à signer tous les documents y afférents.

### **Délibérations du Bureau syndical du 6 juillet 2021**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **N° 2021.30 :**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** : approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat.

#### **N° 2021.31 :**

**RECOURS A L'APPRENTISSAGE** : autorise le Président à procéder à 1 recrutement d'apprenti au service hydraulique et à 2 recrutements d'apprentis à la direction Assainissement et à signer tous les documents nécessaires à ces recrutements,

#### **N° 2021.32 :**

**CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ANGERVILLIERS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT** : autorise le Président à signer cette convention avec la mairie d'Angervilliers.

#### **N° 2021.33 :**

**SERVITUDE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES RUE DU MARCHAIS A JANVRY** : autorise le Président à signer une convention de travaux avec les propriétaires des parcelles, à établir une servitude notariée avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par la canalisation d'eaux usées du Syndicat de l'Orge, à verser un dédommagement aux propriétaires et à signer tous les documents nécessaires à ces servitudes.

#### **N° 2021.34 :**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA VILLE DE FONTENAY LES BRIIS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU GROUPE SCOLAIRE DORTET (RUE COQUE SALLE) ET SES ABORDS ET RENFORT TEMPORAIRE DU SERVICE** : autorise le Président à signer les conventions nécessaires à cette opération avec Fontenay les Briis, à procéder au recrutement d'un contractuel pour une durée d'un mois et à signer tous les documents nécessaires au recrutement de ce contractuel.

#### **N° 2021.35 :**

**CONVENTION DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE COMMUNAUTAIRE DU DOMAINE DE SOUCY A FONTENAY LES BRIIS** : autorise le Président à signer cette convention avec la communauté de communes du Pays de Limours, le Conseil Départemental de l'Essonne et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

#### **N° 2021.36 :**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE POUR LA REALISATION DU PLAN PAYSAGE** : autorise le Président à signer cette convention de partenariat avec le CAUE pour le suivi de la réalisation du plan paysage.

#### **N° 2021.37 :**

**ELABORATION DES PLANS DE GESTION PAR SITE** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne et de la Région Ile de France et à signer tous les documents y afférents.

#### **N° 2021.38 :**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA REOUVERTURE ET RENATURATION DE L'ORGE A ATHIS-MONS** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Agence Seine Normandie, à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions et à signer la convention avec la commune d'Athis-Mons et le bailleur social Seqens.

#### **N° 2021.39 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET TRAVAUX D'AMENAGEMENTS POUR LA RENATURATION DE LA BERGE EDF A JUVISY-SUR-ORGE** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne et à signer tous les documents y afférents.

**N° 2021.40 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION ET TRAVAUX DE DEMOLITION DU 6 IMPASSE DE LA PRAIRIE A MORSANG-SUR-ORGE**

: autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne et à signer tous les documents y afférents.

**N° 2021.41 :**

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL** : autorise le Président à signer cette convention avec Voies Navigables de France.

**Décisions du Président prises du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021**

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° 2021/24 :**

Signature du marché « Etude des zones à risque de ruissellement rural et des remontées de nappe sur le bassin versant Orge-Yvette et réalisation de schéma d'aménagement sur les sous-bassins versants prioritaires » avec le groupement de société LIOSE/DHI pour une durée de 15 mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le début des prestations. La dépense en résultant s'élève à 171 000,00 euros H.T soit 205 200,00 euros T.T.C.

**N° 2021/25 :**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire « Réalisation de travaux de mise en conformité en assainissement sous domaine privé », avec le groupement de sociétés dont le mandataire est ACCES TP, conclu pour une période d'un an reconductible trois fois par décision tacite. Il est conclu avec un maximum fixé en valeur de 800 000 euros H.T soit 960 000 euros T.T.C pour cette durée initiale.

**N° 2021/26 :**

Signature du marché n°21 001 « Missions de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du CID à Savigny-sur-Orge secteur Kennedy », avec la société S.C.E conclu, pour une période de quatre mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le début de l'exécution des prestations. La rémunération des missions de base s'élève à 46 000,00 euros H.T soit 55 200,00 euros T.T.C.

**N° 2021/27 :**

Signature du marché n°21005 « Réalisation d'une étude globale de l'Orge et ses affluents », avec la société EGIS EAU, le montant de la tranche ferme s'élève à 81 575 euros H.T soit 97 890 euros T.T.C, le montant de la tranche optionnelle n°1, s'élève à 2 600 euros H.T soit 3 120 euros T.T.C et le montant de la prestation supplémentaire éventuelle n°1 s'élève à 8 000 euros H.T soit 9 600 euros T.T.C. La dépense totale s'élève à 92 175 euros H.T soit 110 610 euros T.T.C.

**N° 2021/28 :**

Déclaration sans suite du lot n°4 (poissons) de l'accord-cadre à bons de commande n°21 022 mono-attributaire relatif à des inventaires faune-flore.

**N° 2021/29 :**

Déclaration d'infructuosité des lots n°1,2,3,5 et 6 de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire n° 21.022, relatif à l'inventaire faune-flore.

**N° 2021/30 :**

Signature de l'avenant n°1 au marché n°20.017 « Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH », 7ème tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6, R38 à R 46, avec la société SADE TRAVAUX SPECIAUX, pour un montant du marché augmenté, passant de 498 665 euros H.T soit 598 398 euros T.T.C à 558 340 euros H.T soit 670 008 euros T.T.C soit une augmentation de 11,97 % du montant du marché.

**N° 2021/31 :**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire n°21.014 « Réalisation de journées de soutien à la régie sur le territoire du Syndicat de l'Orge confiées à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou à des structures équivalentes », avec l'association ETUDES ET CHANTIERS IDF, conclu pour une période d'un an à compter de sa notification reconductible deux fois tacitement et qu'il est conclu avec sans minimum ni maximum fixé en valeur.

**N° 2021/32 :**

Signature du marché n°21 030 « Missions de maîtrise d'œuvre des travaux de dévoiement de l'antenne syndicale d'eaux usées du Contin avenue d'Alsace Lorraine à Paray-Vieille-Poste », avec la société S.C.E, pour une rémunération des missions de base de 56 317,50 euros H.T soit 67 581 euros T.T.C.

**N° 2021/33 :**

Budget Assainissement - Signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Ile De France, pour un montant de 1 000 000,00 euros.

**N° 2021/34 :**

Signature de l'avenant n°3 au marché n°2018.16 « Travaux de restauration des fonctionnalités physiques et biologiques du réseau hydrographique en amont du Moulin de Cerpied », avec la société SETHY, pour un montant en plus-value de 36 425,04 € HT soit 43 710,05 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 896 665,51€ HT soit 1 075 998,61 € TTC.

**N° 2021/35 :**

Vente d'un véhicule immatriculé 508 EJY 91.

**N° 2021/36 :**

Création de la Régie pour l'encaissement des recettes liées aux contrôles de conformité des branchements dans le cadre des ventes et à la conception et réalisation des assainissements non collectifs.

**N° 2021/37 :**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire relatif à la réalisation de prestations géotechniques n°21.021 avec le groupement de sociétés SAGA/ SOL SONDAGES, pour un montant maximum fixé en valeur de 300 000 euros H.T soit 360 000 euros T.T.C pour cette durée initiale.

**N° 2021/38 :**

Signature du marché N°21.023 « Réalisation d'un plan paysage alliant accueil du public et biodiversité » avec le groupement d'entreprises CAUDEX/INTERLAND/TRANSITEC, pour un montant de la tranche ferme de 89 830 € H.T soit 107 796,00 euros T.T.C. et pour montant de la tranche optionnelle n°1, de 7 700 € H.T soit 9 240,00 euros T.T.C.

#### N° 2021/39 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire relatif à la réalisation de mission de coordinateur sécurité et protection de la santé pour les travaux du Syndicat de l'Orge avec le groupement de sociétés dont le mandataire est « ALEXI SAS », pour un montant un maximum fixé en valeur de 53 000 euros H.T, soit 63 600 euros T.T.C pour cette durée initiale.

#### N° 2021/40 :

Signature de l'avenant n°1 marché n°19 009 « Dévoisement de l'antenne de Boissys-sous-Saint-Yon phase 3 », avec le groupement d'entreprises REHACANA/GAIA TP, pour un montant en moins-value de 94 093,41 € HT soit 112 912,09 € TTC, ce qui passe le montant du marché de 691 859 € HT, soit 830 230,80 € TTC à 597 765,59 € HT, soit 717 318,71 € TTC.

#### N° 2021/41 :

Signature de l'accord-cadre à marchés subséquents de prestations hydrauliques n°21025 avec la société « ARTELIA », la société « SUEZ CONSULTING- SAFEGE » et la société « SETEC HYDRATEC », conclu sans montant minimum ni maximum.

#### N° 2021/42 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations d'études préalables, d'assistance technique et de contrôle des travaux des ouvrages hydrauliques visitables avec « IDETEC ENVIRONNEMENT », pour un montant sans minimum et un maximum fixé en valeur de 213 000 euros H.T.

#### N° 2021/43 :

Signature de l'avenant n°3 au marché n°18.004 « Entretien et réparation des réseaux d'assainissement », avec la société ACCES TP, mandataire du groupement ACCES TP/SN MGCE/ TPE, pour un plafond annuel du marché augmenté, passant de 600 000 euros H.T à 690 000 euros H.T, soit une augmentation de 15 %.

#### N° 2021/44 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire n 21.038, relatif à la constitution d'un réseau sécurisé VPN/IP pour le raccordement en fibre, XDSL et M2M des sites de la télégestion avec « LINKT » pour montant maximum pour sa 1ère année fixé à euros 52.000 H.T.

## **I. POINTS D'INFORMATIONS**

- **VISITE DE L'ORGE AVANT LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL**

Les élus ont été conviés à la visite du site de Saint Germain les Arpajon afin de présenter les tests d'abaissement du clapet de l'Orge au droit de la mairie, actuellement en cours. Des aménagements ont été réalisés comme un bras de contournement du moulin de la Boisselle et l'abaissement du radier situé sous le moulin de la Boisselle. L'abaissement définitif du clapet ainsi que les aménagements de restauration des berges seront menés en 2022.

- **ACCUEIL DE NORBERT SANTIN**

Norbert SANTIN, Maire de Saint Germain les Arpajon, souhaite la bienvenue à l'assemblée dans la salle Olympe de Gouges qui semble bien adaptée au nombre et au format de la séance.

Il tient à souligner l'excellent travail réalisé par le Syndicat et en particulier sur sa commune comme ce qui a pu être vu dans le parc de la mairie lors de la visite de l'après-midi. Il y a

également noté le travail étroit entre les services des deux collectivités pour l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale. La commune est engagée dans ces dynamiques depuis longtemps et est labélisée « Terre Saine » depuis plus de 10 ans. Il propose à tous les délégués de repartir avec un pot de miel bio, miel récolté grâce aux ruches et aux fleurs de la commune.

- **AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FONCIÈRE (DIAPORAMA JOINT)**

« Nicolas FOUQUE présente l'avancement de l'élaboration de la politique foncière du Syndicat. La méthode a été définie, comprenant la liste des facteurs justifiant l'acquisition ainsi que leur pondération. La cartographie associée est en cours d'édition et des groupes de travail regroupant plusieurs communes par secteur géographique vont être organisés en novembre. Nicolas FOUQUE invite les délégués à s'inscrire à ces groupes de travail pour pouvoir valider la nouvelle politique foncière du Syndicat début 2022.

François CHOLLEY précise que les partenaires et financeurs attendent ce cadrage de la politique du Syndicat, afin de s'appuyer sur sa cohérence et sur des critères objectifs lors de l'instruction des dossiers de demande de subvention. »

- **COMMUNICATION SUR L'IMPACT NEGATIF DES LINGETTES SUR LES RESEAUX**

« Francis SAINT-PIERRE a fait paraître dans le journal municipal de Juvisy sur Orge un article sur les lingettes et les dysfonctionnements que cela entraîne pour le fonctionnement des réseaux et des pompes. Il s'est inspiré des articles proposés par le Syndicat et recommande aux communes de faire de même.

François CHOLLEY insiste en indiquant que Francis SAINT-PIERRE serait honoré d'être copié voir plagié à ce sujet. »

- **DIVERSES INFORMATIONS**

François CHOLLEY évoque plusieurs sujets d'actualité :

- Un premier échange a eu lieu entre François CHOLLEY et SUEZ sur la réduction de périmètre de la DSP actuellement existante pour la gestion des stations et réseaux amont. La préparation de la reprise en régie des prestations collecte, transport et épuration des petites stations (hors la STEU d'Ollainville) est ainsi en cours et les modalités administratives pour ce changement sont à l'étude.
- Concernant l'adhésion de l'Etampois actée par délibération au printemps, le Syndicat est dans l'attente de l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts qui intègrent ce changement. Aux dernières nouvelles l'arrêté est rédigé, et, est en cours de signature des 4 préfets.
- Le Syndicat a été débouté par le tribunal administratif qui a rendu son jugement, sur le fond, sur les indemnités des conseillers délégués. L'argumentaire repose sur le concept « puisque ce n'est pas autorisé par les textes c'est interdit ». Il est rappelé que les indemnités peuvent être versées aux conseillers dans les communes et les communautés.
- La loi dite « loi climat » a été adoptée cet été. Un sujet concerne le Syndicat : les pénalités financières en cas de non-conformité. Jusqu'alors le doublement de la redevance était possible, la nouvelle loi permet le quintuplement de cette redevance. Le Syndicat va étudier sa mise en œuvre car l'expérience montre que le doublement n'est pas suffisamment incitatif.
- Des classes d'eau à destination des délégués sont en cours d'organisation pour 2022. Elles étaient déjà prévues il y a 2 ans mais repoussées, pour pouvoir être proposées aux nouveaux délégués après les élections, et pour cause de confinements et de règles sanitaires. Le programme et les dates vont être proposés prochainement. Chacun est invité à s'y inscrire même si le nombre de places, une vingtaine, est limité.

## II. POINTS DE DELIBERATIONS

### 1 RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

Rapporteur : François CHOLLEY

Pascale SIMONIN présente des extraits du rapport de développement durable distribué en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le rapport de développement durable 2020.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY indique que l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau pour 2027 ne sera probablement pas atteint. Deux raisons l'expliquent, la sous-estimation des délais et financement des actions et des travaux nécessaires, et l'évolution des seuils des paramètres de qualité à ne pas dépasser qui ont évolués au fils des années de manière plus sévère.*

*Pierre-Jean LE BEC demande des précisions sur la répartition des espaces ouverts dans les propriétés du Syndicat.*

*Franck BOITTIN indique que sur les 405 ha du Syndicat, 110 ha sont en prairie et 123 ha sont boisés.*

*Nicolas GARRESSUS concernant les travaux importants menés aux Echassons à Longpont sur Orge, s'étonne de la non reprise d'une partie de la végétation nouvellement plantée, les arbres et les arbustes. Il constate également le manque d'entretien de cette végétation.*

*Olivier THOMAS rappelle les pratiques et les objectifs de l'entretien des espaces naturels du Syndicat qui sont adaptées aux équilibres écologiques notamment les fauches tardives pratiquées à l'automne.*

*François CHOLLEY demande qu'un état des lieux soit fait sur place par les services. »*

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Rapport de Développement Durable 2020.**

### 2 ACTIVATION DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DU VAL SAINT GERMAIN ET DE ROINVILLE SOUS DOURDAN ET ACTIVATION DE LA COMPETENCE GEMAPI POUR LES COMMUNES DE MAUCHAMPS ET DE BOISSY SOUS SAINT YON

Rapporteur : François CHOLLEY

#### Le Val Saint Germain :

La sous compétence assainissement « eaux usées non domestiques » était exercée historiquement par les Syndicats dissous le 31 décembre 2018 sans que cette compétence figure dans les statuts des anciens comme du nouveau Syndicat.

Le Val Saint Germain souhaite régulariser cette situation, sans conséquence financière.

Par délibération en date du 15 juin 2021, la commune sollicite l'activation de la sous compétence eaux usées non domestiques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Roinville sous Dourdan :

La sous compétence assainissement « eaux usées non domestiques » était exercée historiquement par les Syndicats dissous le 31 décembre 2018 sans que cette compétence figure dans les statuts des anciens comme du nouveau Syndicat.

Roinville sous Dourdan souhaite régulariser cette situation. Par délibération en date du 17 juin 2021, la commune sollicite l'activation de la sous compétence eaux usées non domestiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans conséquence financière.

Par ailleurs, la commune de Roinville sous Dourdan dans le cadre d'une meilleure cohérence et d'une efficacité renforcée dans la gestion de l'assainissement, sollicite par délibération en date du 17 juin 2021, l'activation des sous compétences « collecte des eaux pluviales, transport des eaux pluviales et traitement des eaux pluviales » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon le barème en vigueur.

#### Boissy sous Saint Yon et Mauchamps

Le Syndicat est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il exerçait cette compétence dans quatre des six communes du territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Par délibération du 15 septembre 2021, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a souhaité harmoniser la gestion de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Orge en transférant cette compétence au Syndicat pour les communes de Boissy-sous-Saint-Yon et Mauchamps.

Il est proposé d'activer ces deux compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est proposé au Comité syndical d'activer les compétences assainissement pour les communes du Val Saint Germain et de Roinville sous Dourdan et les compétences GEMAPI pour les communes de Mauchamps et Boissy sous Saint Yon.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à activer les compétences assainissement pour les communes du Val Saint Germain et de Roinville sous Dourdan et les compétences GEMAPI pour les communes de Mauchamps et Boissy sous Saint Yon.***

#### 3 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°AG-2021/32 DU 11 MAI 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : François CHOLLEY

Par courrier en date du 19 juillet 2021, les services de la Préfecture nous informent d'un écart de 17 centimes pour la section de fonctionnement, entre le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget assainissement.

C'est pourquoi, la délibération n° 2021/32 du 11 mai 2021 affectant les résultats 2020 du budget assainissement doit être corrigée.

L'affectation des résultats 2020 du budget assainissement est donc la suivante :

- Art 001 : déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement) : 1 574 730,09 €
- Art 002 : excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) : 488 223,08 €

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2021.

Il est proposé au Comité syndical approuve l'annulation et le remplacement de la délibération n° AG-2021/32 du 11 mai 2021 Budget Assainissement – affectation des résultats 2020 et procède à la correction demandée.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°AG-2021/32, affecte les résultats 2020 du budget assainissement tel que mentionné.***

#### 4 STRATEGIE POUR LES MILIEUX NATURELS 2021-2030 (DIAPORAMA JOINT)

Rapporteur : Olivier THOMAS

Préserver la qualité de l'eau et des rivières, protéger la biodiversité, prévenir les risques naturels, protéger la santé et l'environnement des citoyens sont autant d'enjeux pour lesquels le Syndicat de l'Orge, gestionnaire de 424 ha d'espaces naturels, se mobilise.

Dans la continuité des actions qu'il a engagées depuis de nombreuses années et afin d'harmoniser ses interventions à l'échelle de son nouveau territoire de compétences, le Syndicat de l'Orge a décidé de se doter d'une Stratégie pour les Milieux Naturels pour la période 2021-2030.

Ce document s'inscrit dans un contexte d'érosion croissante de la biodiversité et de changement climatique.

Le document est bâti en s'inspirant du guide méthodologique des plans de gestion des Réserves Naturelles de France et étayé lors d'ateliers de concertation et de comités de pilotage. Il trace la feuille de route du Syndicat de l'Orge en matière de préservation des milieux naturels pour les 10 prochaines années.

Articulé autour de 5 enjeux, 6 objectifs à long terme et 27 objectifs opérationnels, ce document cadre décline un programme de 83 actions visant d'ici à 2030 l'atteinte des cibles suivantes :

##### **ENJEU 1 : LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES :**

- Objectif : Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée
  - 100% des sites prospectés au moins 1 fois,
  - Fréquentation évaluée sur 100% des sites ouverts au public,

##### **ENJEU 2 : LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS :**

- Objectif : Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée
  - +100 ha de milieux naturels en maîtrise foncière,
  - 100% des milieux humides ouverts actuels maintenus,
  - 8 secteurs de cours d'eau à enjeu fort faisant l'objet d'une restauration hydromorphologique,

##### **ENJEU 3 : LA GESTION DE LA FREQUENTATION ET L'ACCUEIL DU PUBLIC :**

- Objectif : Concilier les usages et la préservation des milieux naturels
  - Réduction du nombre de doléances sur les sites,
  - Réduction du nombre d'infractions ou de dégradations sur les sites,

##### **ENJEU 4 : LA SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS :**

- Objectif : Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels
  - 100% des agents de la régie formés,
  - 50% de participation des élus aux classes d'eau « élus »,
  - Progression de la satisfaction des usagers,
  - Amélioration continue de la sensibilisation du grand public,

##### **ENJEU 5 : LA GESTION DURABLE ET CONCERTEE :**

- Objectif : Renforcer et développer les partenariats
  - 100% des documents de planification territoriale intégrant les enjeux de la stratégie,
- Objectif : Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique
  - 100% des actions de la stratégie engagées,

- 80% des actions de la stratégie réalisées.

Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat de l'Orge prévoit d'y consacrer un budget dans la continuité du budget actuel.

Il est proposé au Comité syndical l'approuver la Stratégie pour les Milieux Naturels pour la période 2021-2030.

\*\*\*\*\*

*« Olivier THOMAS souhaite remercier les services et indique qu'un travail colossal a été réalisé depuis plus d'un an, tant sur l'état des lieux et le diagnostic, que sur les orientations et les programmations.*

*Philippe BALLELIO indique que les 2 documents transmis sont très intéressants et invite les délégués à les lire. Il demande si certaines actions sont communes avec le contrat Eau et Climat, signé avec l'Agence de l'Eau, et avec les objectifs liés aux cours d'eau et milieux aquatiques.*

*Olivier THOMAS indique que de nombreuses actions sont communes au sujet des cours d'eau et qu'il y a synergie entre les 2 documents.*

*François CHOLLEY rappelle que ces documents sont aussi là pour susciter des réactions, des besoins de formalisations ou des confrontations. Ce ne sont pas des documents opposables, mais ils permettent de clarifier les orientations, de se projeter et de faire émerger les idées. »*

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la Stratégie pour les Milieux Naturels pour la période 2021-2030.**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h45**

La Secrétaire de séance,

  
Laurent LARREGAIN

SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,

  
François CHOLLEY.

SYNDICAT DE L'ORGE